

Bâtiment – Ambiances physiques – Éclairage

Risques de fatigue, chute, douleurs → Un éclairage inadapté est source de fatigue visuelle et maux de tête, crée des risques de chute ou chocs lors des déplacements, induit une posture excessivement courbée pour rapprocher les yeux des mains lors des opérations telles que le tri.

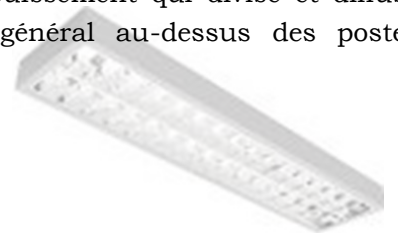
Conseils pour améliorer l'éclairage :

1. Privilégier les sources d'éclairage naturel avec des fenêtres à ouvrir en priorité au Nord ou prévoir des stores pour éviter l'éblouissement ou la chaleur.
2. Evaluer son éclairage existant. Dans un premier temps, repérer les zones sombres où il faut forcer la vue, les zones d'éblouissement et les zones de confort aux différentes périodes d'activité. Dans un deuxième temps, relever les caractéristiques des tubes et ampoules (lumens). Dans un dernier temps, réaliser des mesures à l'aide d'un luxmètre dans les différentes zones identifiées puis calculer le niveau d'éclairement pour chaque poste ($\text{lux} = \text{lumens}/\text{m}^2$, soit la mesure du flux lumineux reçu par unité de surface sachant que la surface correspond à la surface totale du local à éclairer divisée par le nombre de lampes). Le tableau ci-dessous indique quelques références d'éclairement moyen conseillé :

Locaux concernés	Eclairement moyen conseillé (NF EN12464-1)
Zones de circulation piétonnes (dont couloirs)	100 lux
Zones de circulation véhicules, escaliers	150 lux
Vestiaires, cabinets, espaces repos, etc.	200 lux
Zones de conditionnement, lavage, tri, espace de vente	300 lux
Bureaux, caisse	500 lux

*Exemple : un local d'une surface de 70m² est utilisé pour le tri, le lavage et le conditionnement des légumes. Il doit en théorie recevoir un éclairement moyen de 300 lux, soit 21 000 lumens = 300 lux * 70 m². Ce local est éclairé par 4 néons de 3 350 lumens chacun, soit un total de 13 400 lumens pour le local. Il manque donc 7 600 lumens, soit 2 néons pour que l'éclairage de ce local apporte un confort visuel suffisant pour son utilisation sans autre source d'éclairage (fenêtres notamment).*

3. Privilégier un éclairage direct, de préférence avec une grille anti-éblouissement qui divise et diffuse l'éclairage. Des éclairages d'appoint peuvent être ajoutés à l'éclairage général au-dessus des postes nécessitant d'avantage de lumière (tri, pesée, etc.).



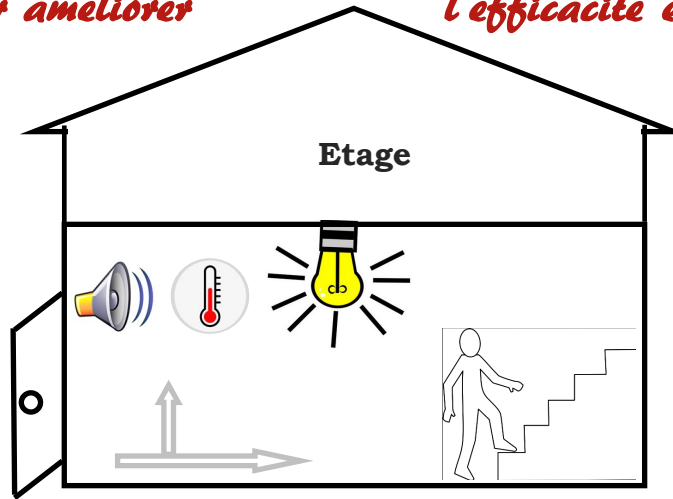
Contact : Biopousses 40 bis rue du 30 juillet 1944 - 50660 LINGREVILLE
02 14 15 83 11 - biopousses@gmail.com - biopousses.over-blog.com

*Bâtiment – Ambiances physiques – **Éclairage***

Penser l'aménagement de son bâtiment avec ergonomie ...

Des clés pour améliorer

l'efficacité et réduire la pénibilité



Contact : Biopousses 40 bis rue du 30 juillet 1944 - 50660 LINGREVILLE

02 14 15 83 11 - biopousses@gmail.com - biopousses.over-blog.com